

1^{er} réseau coopératif d'autopartage

citiz.coop   

Présentation de Citiz

1^{er} réseau coopératif d'autopartage

Octobre 2023

citiz

Éditeur référencé
UGAP-SCC

UGAP

TABLE DES MATIERES

LES VOITURES QUI CHANGENT LA VILLE	2
Le réseau Citiz	2
Le principe de l'autopartage Citiz en bref.....	3
Les avantages de l'autopartage Citiz pour la collectivité	4
LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	5
Véhicules et stations.....	6
Solution technologique.....	6
Les critères d'une « bonne » station Citiz.....	7
LES ENJEUX.....	8
Un nouveau service de mobilité	8
Un partenariat à construire	8
Placer l'innovation d'usage avant le choix technique	8
Comment la collectivité peut favoriser l'autopartage ?.....	9
ANNEXES	10
Facturation à l'utilisateur	10
Le réseau Citiz : des structures locales indépendantes	11
Charte des valeurs Citiz.....	12
CONTACT.....	13

Le principe de l'autopartage Citiz en bref

- Pour les utilisateurs, l'**accès aux 2 000 véhicules** en libre-service 24/24 pour 1H ou + à travers toute la France
- Un service d'autopartage **en boucle**, le plus vertueux car il permet la démotorisation des ménages grâce à la réservation à l'avance du véhicule souhaité et une station dédiée. Mais aussi un service d'autopartage « **dépose-libre** » pour un usage plus spontané et sans station.
- Un **service tout compris** : Carburant/électricité, assurance, stationnement, entretien...
- Une **utilisation inclusive** du service. La possession d'un smartphone n'est pas indispensable. Une assistance téléphonique 24H/24 permet d'accompagner tous les utilisateurs.
- Une **variété de véhicules et de marques** : Citadines, utilitaires, électriques, véhicules TPMR (transport de personnes à mobilité réduite) ...qui permet de répondre à tous les besoins.
- La possibilité d'**intégrer la flotte de la collectivité** dans l'offre autopartage qui permet à la collectivité de faire des économies en réduisant sa flotte et en générant un revenu et d'afficher une image de sobriété et d'exemplarité.
- Une **qualité de service garantie** : Grâce à une présence locale (des équipes Citiz ou partenaire), des process relation client éprouvés, une technologie développée en interne et performante et une excellente satisfaction client : 97% des clients Citiz recommanderaient le service à un proche (Sondage réseau Citiz 2022).

Les avantages de l'autopartage Citiz pour la collectivité

Démotorisation et gain d'espace : une voiture partagée remplace jusqu'à 8 voitures personnelles et libère jusqu'à 3 places en voirie*

Amélioration de la qualité de l'air : chaque utilisateur réduit de 40% son kilométrage en voiture et donc ses émissions de CO2*

Développement de nouvelles pratiques de mobilité* :

**EVOLUTION DE L'USAGE APRÈS
INSCRIPTION À L'AUTOPARTAGE***
* jours d'utilisation par mois



+22 %



+38 %



+18 %



+29 %

De plus l'accès au 2 000 véhicules Citiz sur tout le territoire encourage le recours au Train + autopartage

Soutien du commerce de proximité : les auto-partageurs consomment localement (Sondage réseau Citiz 2022).

Accès à l'automobile pour des publics fragiles : La location ponctuelle d'un véhicule en autopartage revient moins cher que la possession d'une voiture qu'on utilise peu

Remplacement/complément d'un parc de voitures de service pour des professionnels

* Enquête 6T/Ademe 2022

LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE



citiz local & national

Début d'utilisation



1.

Réservez une voiture pour la durée de votre choix (1 heure, 1 jour ou plus) sur l'application Citiz ou sur internet.

 Réservez une Citiz rouge sur l'application pour un départ immédiat.



2.

Déverrouillez les portes du véhicule.

Via l'application
Ouvrir les portes

OU

En posant votre badge sur le pare-brise côté conducteur



3.


Faites l'état des lieux avec l'application Citiz ou signalez un dégât par téléphone. **Récupérez la clé.**

C'est parti!



4.

Pour les stations équipées d'arceaux électriques, **utilisez la télécommande** suspendue au rétroviseur.


 Relevez l'arceau au départ

 Baissez l'arceau au retour

En cours et fin d'utilisation

À chaque arrêt, **gardez la clé du véhicule avec vous** pour fermer et ouvrir les portes.


À tout moment, prolongez si besoin votre réservation sur l'application ou par téléphone.

 En cas d'utilisation d'une Citiz rouge, vous n'avez pas besoin de prolonger.



5.


Laissez minimum 1/4 du réservoir. Une carte carburant dans la boîte à gants vous permet de refaire le plein dans les stations partenaires.

 **Remettez le véhicule électrique en charge à sa station** en fin de location (ou à une borne compatible pour les Citiz rouge si l'autonomie est inférieure à 25%). Hors charge, le câble est à ranger dans le véhicule.



6.

À la fin de votre réservation, **ramenez toujours la voiture à sa station d'origine**

 ou dans sa zone sur un emplacement de voirie régulier pour une Citiz rouge.



7.

Remettez la clé du véhicule, la carte carburant ou la carte énergie dans le rangement de la boîte à gant.

Fermez les portes via l'application ou avec le badge (assurez-vous qu'elles sont bien verrouillées).

Besoin d'aide?

retard, accident, nouveau dégât, stationnement...

Contactez la centrale d'appels 24h/24 :

09 70 82 11 11  Service gratuit + prix appel

Visionnez la vidéo mode d'emploi :



citiz

03 67 34 05 96
reseau@citiz.coop

Véhicules et stations

De la petite citadine au monospace, il existe plusieurs catégories de véhicules, classées selon la nomenclature courante S, M, L, XL... Les véhicules les plus fréquents sont les voitures polyvalentes (catégorie M : ex. Peugeot 208, Toyota Yaris, Dacia Spring). Les véhicules sont élégants et facilement reconnaissables : blancs avec leur toit bleu turquoise et de discrets logos Citiz sur les ailes du véhicule. Les stations sont positionnées sur des emplacements visibles, accessibles en voirie, à proximité des transports en commun. Elles disposent d'une signalétique verticale (panneau) et horizontale (peinture).



Solution technologique

Les véhicules partagés sont exploités via des solutions technologiques proposées par le Réseau Citiz. Les véhicules sont équipés avec des boîtiers de la société Invers GmbH, leader mondial des solutions d'autopartage. Les prérequis sont la couverture réseau GSM 2G ou plus aux abords de la station d'autopartage et la compatibilité des modèles de véhicules avec la technologie Invers. Les cartes de transport en commun peuvent servir de badge d'accès aux voitures Citiz (sous réserve de compatibilité).

Un logiciel développé par le Réseau Citiz permet d'exploiter et de commercialiser le service. Les informations collectées par le boîtier embarqué dans le véhicule sont utilisées par le logiciel afin de permettre notamment la réservation des véhicules 24H/24, d'indiquer le taux de charge d'un véhicule électrique ou le taux de remplissage d'un réservoir ou d'effectuer la facturation.

Les critères d'une « bonne » station Citiz

NB : La localisation précise des stations fera l'objet d'une discussion avec la(les) collectivité(s) afin de déterminer les meilleurs emplacements : borne de recharge disponible, accessibilité, visibilité, propreté, aisance pour se garer, multimodalité...

L'accessibilité

En extérieur, sur voirie, bon éclairage nocturne, manœuvres faciles et sécurisées, éviter des zones de dépose fréquente (livraison, dépose-minute...)

La visibilité

Une rue passante (piétons, habitants, salariés...), plusieurs véhicules ensemble, un totem signalétique, un marquage au sol

La proximité

Au plus près de usages actuels, là où le stationnement est le plus recherché (centre-ville / bourgs)

La mixité urbaine

A la fois proche des habitations, de commerces, de bureaux

La propreté

Pas directement sous un arbre

LES ENJEUX

Un nouveau service de mobilité

L'implantation de l'autopartage dans une agglomération permet d'étendre l'offre de mobilité disponible, d'accroître l'intermodalité, de proposer une alternative à la voiture individuelle, de donner de la souplesse aux professionnels.

Toutefois, un nouveau service d'autopartage a besoin de temps pour trouver son équilibre : recrutement de la clientèle (particuliers, professionnels, collectivités, associations), intensification et diversification des usages (en semaine, soirs et week-ends). Car outre la notoriété croissante du service, cela implique un changement des habitudes de mobilité. Un foyer abandonne rarement sa voiture du jour au lendemain : il attend souvent qu'elle soit usée et/ou onéreuse.

Un partenariat à construire

La solidité du réseau Citiz, qui lui permet aujourd'hui de développer partout de l'autopartage des grandes métropoles aux villes médianes, s'établit sur une expérience solide de l'autopartage « en boucle » (une station sur laquelle est pris puis restitué le véhicule) et sur des partenariats solides noués avec les acteurs locaux. La plupart des établissements locaux de Citiz sont ainsi des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) qui permettent de garantir la stabilité du service dans le temps et de partager les risques.

L'investissement de la collectivité dans le temps, via des engagements de recettes ou le partage de véhicules de leur flotte, est une condition permettant la pérennité de l'autopartage sur le territoire.

Placer l'innovation d'usage avant le choix technique

L'autopartage tire ses vertus de l'évolutions des usages qui en découlent. La réduction du nombre de voitures des foyers ou des organisations et la baisse des kilomètres parcourus au profit des autres modes de transport ont un impact direct sur l'environnement supérieur aux impacts de nouvelles carburations.

Ainsi l'autopartage Citiz est une solution vertueuse quelle que soit la carburation choisie.

Comment la collectivité peut favoriser l'autopartage ?

Outre une politique contraignante de la voiture en ville, la collectivité peut s'engager à plusieurs niveaux, soit en mettant en place directement le service, soit en travaillant avec un partenaire comme Citiz pour le déploiement de son autopartage. Les partenariats et contributions peuvent prendre les formes suivantes :

Engagement de la collectivité	Avantages pour la collectivité	Avantages pour Citiz	Exemples dans le réseau Citiz
Places de stationnement en voirie mises à disposition	Permettre l'existence du service	Visibilité du service	Toutes les collectivités
Communication sur le service (supports, agents prescripteurs...)	Image dynamique	Notoriété	Toutes les collectivités
Utilisation du service pour ses déplacements professionnels	Economie/optimisation flotte + exemplarité	Garantie minimum de recettes	Dijon, Angers, Strasbourg, Narbonne
Partager les véhicules de la collectivité	Economie/optimisation flotte + recettes sur CA	Réduction des coûts fixes	Grand Genevois Français, (Annemasse, St Julien, ...), PNR des Grands Causses
Prise de participation dans la SCIC	Pérennisation et développement du service - Participation à la gouvernance	Mise à disposition de plus de véhicules	Régions et collectivités locales du Grand Est, d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Occitanie, de Bourgogne Franche Comté...
Contractualisation (BDC, AO, DSP...)	Pérennisation du service	Pérennisation du service	Yélobobile à la Rochelle, Villefranche-sur-Saône, Parc naturel du Pilat...

ANNEXES

Facturation à l'utilisateur

Tout est inclus : assurance, énergie, entretien, parking à la station, nettoyage...

Chaque course est facturée selon l'usage réel, selon le nombre d'heures réservées et le nombre de kilomètres parcourus. Les heures de nuit sont gratuites et les tarifs sont dégressifs pour les réservations de plus de 10h, ainsi que pour les trajets supérieurs à 100 kilomètres.






	Avec abonnement 16€ / mois	Sans abonnement
	2,50€ / heure (22€ / jour ou 120€ / semaine)	5€ / heure (39€ / jour ou 180€ / semaine)
Dépose-libre: Tarifs S + 2,50€ de prise en charge (facturation au 1/4h)		
	3€ / heure (27€ / jour ou 150€ / semaine)	5,50€ / heure (45€ / jour ou 210€ / semaine)
	3,50€ / heure (33€ / jour ou 180€ / semaine)	6€ / heure (50€ / jour ou 240€ / semaine)
+ 0,41 €/km (puis 0,22 €/km au-delà de 100 km parcourus)		
	4€ / heure (38€ / jour ou 210€ / semaine)	6,50€ / heure (56€ / jour ou 270€ / semaine)
	4,50€ / heure (44€ / jour ou 240€ / semaine)	7€ / heure (60€ / jour ou 300€ / semaine)
+ 0,51 €/km (puis 0,27 €/km au-delà de 100 km parcourus)		
<ul style="list-style-type: none"> > 50% de remise sur les heures non-utilisées en cas de retour anticipé > Entre 23h et 7h le coût horaire est offert (les kilomètres parcourus sont facturés) > Assurance incluse : franchise de 700 € (véhicules S, M, L) et 1000 € (véhicules XL et XXL) > Option Assurance+ : franchise de 200 € (véhicules S, M, L) et 500€ (véhicules XL et XXL) 	<p>Formule « Avec abonnement » : supplément 0,28 €/heure - 3,50 €/jour</p> <p>Formule « Sans abonnement » : supplément 0,56 €/heure - 7 €/jour</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jeunes conducteurs acceptés avec un supplément d'assurance (0,56 €/heure - 7 €/jour) > Formules spéciales pour les professionnels 	

Figure 1 Tarifs en vigueur au 1er juillet 2023 sauf exception locale

Le réseau Citiz : des structures locales indépendantes

Le réseau Citiz compte aujourd'hui 2000 voitures en libre-service dans plus de 200 villes.

Il regroupe des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et des structures parapubliques de plusieurs types (SPL, SEM, régie, concession).

Alpes Loire > alpes-loire.citiz.coop

(Grenoble, Chambéry, Annecy, St-Etienne, Valence, Vienne, Genevois...)

SCIC Alpes-Autopartage, depuis 2005

Angers > angers.citiz.coop

SPL Alter Services, depuis 2011

Bordeaux > bordeaux.citiz.coop

SCIC AutoCool, depuis 2001

Bourgogne-Franche-Comté > bfc.citiz.coop

SCIC Citiz Bourgogne Franche-Comté, depuis 2010

Grand Est > grand-est.citiz.coop

(Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Nancy, Metz...)

SCIC Auto'trement, depuis 2000

La Rochelle > yelo-larochelle.coop

SASU pour concession de service public, depuis 2018

Lille > lille.citiz.coop

SCIC Lilas Autopartage, depuis 2007

Nantes > citiz.coop/nantes

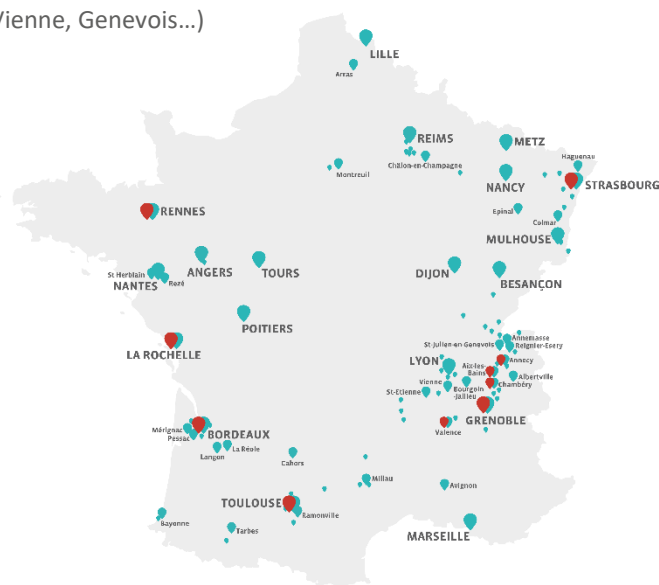
SCIC Citiz Nantes, depuis 2019

Lyon > lpa.citiz.coop

SEM LPA, depuis 2003

Occitanie > occitanie.citiz.coop

SCIC Mobilib, depuis 2009



Poitiers > otolis.citiz.coop

Otolis (RTP Vitalis), depuis 2008

Provence > provence.citiz.coop

(Marseille, Avignon)

SCIC Autopartage Provence, depuis 2002

Rennes > rennesmetropole.citiz.coop

SPL Citédia Métropole, depuis 2002

Pays basque > aupa.citiz.coop

SCIC AUPA, depuis 2023

Citiz Développement > citiz.coop

SCIC Citiz Développement (Tours 2012, Montreuil 2020, Suresnes 2022)

Charte des valeurs Citiz

MISSION

Offrir à tous une alternative de mobilité écologique adaptée aux vrais besoins pour gagner en liberté et en engagement vis-à-vis de la société et de la planète.

VALEURS

Engagement - Coopération - Solidarité - Eco-responsabilité

PRINCIPES D'ACTION

Expertise - Innovation - Co-construction

PROMESSE

Réseau accessible partout en France, Citiz propose à tous un service de location de véhicules propres en autopartage, adaptée à leurs besoins de déplacement.

Économique et écologique, l'offre Citiz permet d'éviter des dépenses liées à la possession de véhicules, de réduire leur place dans l'espace public, et accompagne la transition vers les transports doux.

CONTACT

Citiz Développement

1 boulevard de Nancy, 67 000 Strasbourg

03 69 73 83 06

developpement@citiz.fr